



Présents : C. BLAIN, G. BOUHIN, M. CHAPPELLIER, I. CUENOT, M. DESTAING, F, J-P. GURTNER, B. JEANNIN, A. LOUVRIER, C. MICHEL, F. OLERON, N. PECOT, O. REGNIER, J. DE LA ROCHEFOUCAULD, M. SAULNIER, L. SCHNEITER, N. SIEVERT, I. VINAI.

Excusés : F. GARCIA, A. CARRIERE, T. VUITTENEZ, F. DOLE, I. VINAI, O. MARLOT, C. GABRY procuration respective à M. SAULNIER, A. LOUVRIER, G. BOUHIN, L. SCHNEITER, J-P GURTNER, N. PECOT, O. REGNIER.

Une auditrice

Le compte rendu du conseil municipal du 10 juin est validé à l'unanimité. Quorum atteint.

1. Vie de la commune

➤ Laverie

L'installation est reportée avec la création du nouveau magasin ATAC après la validation du PLUi.

➤ Consultation Monument aux morts

Le vote n'est pas significatif : 36 votes pour l'installer à proximité de l'Église, 38 votes pour le Champ de foire et 1 vote sans avis. La décision du site dépendra donc de l'avancement du projet d'aménagement autour de l'église.

➤ Consultation Feuille municipale

Vous avez été presque 70% à vouloir conserver la feuille municipale dans la formule actuelle (52 votes pour garder la feuille municipale, 22 votes pour un trimestriel et 1 vote sans avis. Nous prenons donc en compte vos remarques et continuerons à vous transmettre les informations de la commune par ce biais. A noter que pour réduire les impressions papiers, vous avez maintenant la possibilité de consulter la feuille municipale et les délibérations en ligne sur le site www.levier.fr. Voir en fin de la feuille municipale pour les modalités.

➤ Formations aux gestes qui sauvent

Nous avons enregistré 21 inscriptions. Deux dates sont disponibles, le 29 et 30 septembre 2022 de 20H00 à 22H00. Les personnes inscrites seront appelées par le secrétariat de mairie. Il reste quelques places, vous pouvez contacter le secrétariat pour plus d'informations.

➤ Salle des sports

Les travaux de la salle des sports ont débuté.

Dans un souci de préservation des ressources, les matériaux sont mis à disposition gracieusement des associations, puis de la population.

WC, urinoirs, lavabos, radiateurs de marque Lamella, têtes de douche, portes, fenêtres et autres matériaux. La liste complète et jour de distribution seront communiqués via les applications LaCarte et Facebook.

➤ Adressage

Vous rencontrez des problèmes d'adressage sur le site pages jaunes / pages blanches ? Votre adresse est sur Granges-Maillot au lieu de Levier...

Voici l'adresse internet pour que les particuliers demandent la modification de leur adresse sur les Pages Blanches : <https://www.pagesjaunes.fr/plusdeservices/nouscontacter/mescoordonnees>.

➤ Patrimoine

La société Prêtre a commencé les travaux dans le clocher de l'Église. La société Api25, interviendra 3 semaines cet automne pour débiter les travaux de réfection d'un des monuments. La suite est prévue en 2023.

2. Contrat de bassin

Le Maire présente le contrat de bassin Haut-Doubs Loue dont les actions inscrites pour la commune de Levier sont les suivantes :

Maître d'ouvrage	Libellé détaillé de l'Opération	Année d'engagement (ordre de service)	Montant de l'opération	Assiette Agence de l'opération	Type d'aide	Taux d'aide	Total aide AERMC
Levier	Etude AVP/Travaux du renouvellement STEP Levier	2023	3 500 000€	1 050 000 €	Garantie taux	50%	525 000 €
Levier	Réhabilitation réseaux + mise en séparatif (Levier et Labergement du Navois)	2023	1 500 000€	1 500 000 €	Garantie taux	50%	750 000 €

Le Maire explique que les actions inscrites au contrat de bassin permettent de bénéficier d'une garantie de taux de la part de l'Agence de l'eau pour les subventions en échange de notre engagement à respecter le calendrier inscrit dans le contrat.

Pour formaliser cet engagement mutuel, l'Agence de l'Eau demande que tous les maîtres d'ouvrages bénéficiant des bonus du Contrat de bassin soient signataires de ce contrat et de cette manière, le Contrat de bassin puisse être validé lors de la Commission des Aides (CDA) de l'Agence de l'Eau.

Le Conseil Municipal à **l'unanimité** donne pouvoir au Maire pour signer le contrat et lister l'ensemble des travaux prioritaires si besoin.

3. Décisions modificatives assainissement

La trésorerie nous a fait part d'une anomalie comptable sur le budget Assainissement avec les études suivantes (c/203) :

- 2018-02 étude de faisabilité Centre Fauvettes pour 3 960€
- 2018-06 plan d'épandage pour 6 804€

Ces frais d'étude n'ayant pas été suivis d'une réalisation d'immobilisation, il faut les amortir sur une durée de 4 ans comme le prévoit la délibération du 26/03/1993 par opération budgétaire par mandat au compte 6811 pour 990 € (3 960/4) inventaire 2018-02 et 1701 € (6 804/4) inventaire 2018-06 et par titre au c/2803 pour les mêmes montants.

Le budget assainissement étant en suréquilibre, il convient d'augmenter le budget du chapitre 042 (dépenses de fonctionnement) de 2691€ et d'augmenter le budget du chapitre 040 (recette d'investissement) pour 2691 €.

Accord à l'unanimité

4. Débat sur le PADD (Plan d'Aménagement et Développement Durable) du PLUi (Plan Local d'Urbanisation Intercommunal)

La CCA800 a débattu sur son projet d'aménagement et de développement durables constituant le PLUi.

Les conseils municipaux doivent à leur tour débattre sur ce dernier.

Le projet se décompose en 3 objectifs et 9 grandes orientations :

- Inscrire le développement d'Altitude 800 dans une logique de gestion économe de l'espace en affirmant son rôle au sein du territoire du Pays du Haut-Doubs.

- Privilégier un rééquilibrage géographique des zones économiques et garantir le maintien et le développement d'une agriculture et d'une forêt productives et durables.
- Valoriser les richesses environnementales, paysagères et patrimoniales pour conforter l'identité du territoire.

Les membres du Conseil Municipal, **ont débattu le PADD.**

5. Crématorium

En l'absence de crématorium dans le secteur, la municipalité souhaite en étudier l'implantation sur son territoire et présente ce projet comme un service rendu à la population.

Les crématoriums d'aujourd'hui génèrent pas ou peu de nuisances.

- Nuisance sonore : 60DB à 1 m.
- Nuisance visuelle : Aucune. L'implantation est envisagée entre le cimetière et le funérarium
- Nuisance routière : la circulation sera repensée. L'entrée peut se faire du côté du funérarium et la sortie directement via le futur magasin ATAC. L'idée est de ne pas faire passer les flux devant le collège et le lycée.
- Nuisance olfactive : aucune.
- La commune espère des revenus d'au moins 25 000€ si la solution de délégation de service public est retenue.

Le Maire indique les différentes étapes à suivre pour la procédure de création d'un crématorium en sus de la délibération :

- enquête publique ;
- avis de la commission départementale compétente en matière d'environnement, de risques sanitaires et technologiques (CODERST) ;
- arrêté du préfet, étant précisé que le silence opposé pendant plus de six mois par le préfet à une demande vaut rejet tacite de cette demande (article R.2223-99-1).

Le conseil municipal **à l'unanimité**, donne pouvoir au maire pour signer tous les documents qui s'y réfèrent.

6. Indemnités des élus

L'inflation a amené l'Etat à revaloriser les salaires et indemnités des agents de la commune et des élus.

Concernant les élus, le maire propose de maintenir les indemnités décidées en début de mandat.

Il est donc proposé au conseil de valider le fait de :

- ne pas bénéficier de l'augmentation et cela de manière rétroactive soit depuis le mois de juillet 2022,
- de figer le montant des indemnités des élus également sur le reste du mandat.

Les membres du Conseil Municipal, **à 22 voix pour et une abstention** donnent pouvoir au maire pour signer tout document s'y afférant.

7. Achat et vente parcelles forestières

Pour centraliser les parcelles de la commune et du CCAS, ce dernier a acté la vente de petites parcelles éparpillées sur notre territoire.

Des échanges sont également à prévoir entre les riverains, la commune et le CCAS pour optimiser les emprises.

Pour ce faire, il convient d'échanger les parcelles C 101 et C 215 entre la commune et M. LETONDAL.

Ainsi, M. LETONDAL achète la parcelle C 101 d'une surface de 570 m² pour un montant de 500€ et la Commune achète la parcelle C 215 d'une surface de 5 190 m² pour un montant 4 500€.

Accord à l'unanimité.

8. Dispositif de signalement

Ce dispositif est obligatoire depuis 2020, il est proposé de le confier au centre de gestion du Doubs (CDG25). Il est financé par la cotisation dont nous nous acquittons auprès du CDG25.

Le conseil municipal **à l'unanimité**, décide que la mise en œuvre du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes soit confiée au centre de gestion dans les conditions définies par délibération de son conseil d'administration et autorise le Maire à signer la convention lui confiant le recueil des signalements.

9. Contrat d'assurance groupe

Le contrat d'assurance des risques statutaires du personnel arrive à échéance en fin d'année. Bénéficiant d'un contrat groupe via le CDG25, Il est proposé de valider les nouvelles conditions :

Agents affiliés CNRACL

Ancien barème: 5.95 %

Nouveau barème : 6.88 %

Agents affiliés IRCANTEC

Ancien barème: 1.10 %

Nouveau barème : 1.50 %

Contrat avec SOFAXIS courtier et CNP assureur

Centre de gestion : frais de 150€ / an

Accord à l'unanimité

10. Convention SYDED solaire

Dans le cadre du besoin croissant en énergie, la commune souhaite étudier la possibilité d'installer une ferme photovoltaïque sur ses bâtiments, notamment la salle des fêtes, le boulodrome et le bâtiment de l'ancienne tricoterie.

Le conseil, **à l'unanimité**, valide la convention de mise à disposition de services pour l'assistance à la réalisation d'une installation solaire photovoltaïque avec le SYDED.

La prestation estimée sur 6 jours pour un coût de 2 160€ comprend :

- la réalisation d'une étude d'opportunité,
- une aide au prédimensionnement et à l'élaboration du dossier de consultation,
- une comparaison des offres,
- l'assistance pour la constitution des dossiers de subvention, le suivi de la réalisation et la réception.

11. Dommages ouvrage Salle des Sports

Dans le cadre de la réhabilitation et extension de la salle des sports, il est proposé de contracter une assurance dommages ouvrage auprès de Groupama.

Formule garantie de base pour 18 393.74 € HT

Formule garanties complètes pour 19 170.94 € HT

Après débat, le conseil se prononce **à l'unanimité** pour la formule « garanties complètes ».

12. Exploitation gros bois résineux

Le Maire rappelle qu'un marché pour l'exploitation de gros bois résineux à Levier et Labergement du Navois a été lancé par la collectivité le 12 juillet 2022 et que 3 réponses ont été retenues.

Après la présentation de la grille d'analyse du prix des prestations, il s'avère que le mieux disant est la société CTF de Levier pour un montant de 17€ H.T le m³.

Le conseil municipal **à l'unanimité** valide l'offre de la société CTF et autorise le Maire à signer tout document y afférent.

13. Parc Courbet

Suite à la consultation jardins partagés pour laquelle il n'y a eu qu'un seul retour et au souhait des riverains de garder un parc paisible, la commune propose de réaliser les aménagements suivants :

- aménagement de l'espace public,
- réhabilitation d'une aire de pétanque,
- chemin de déambulation (proximité de l'EHPAD) qui présente aussi un usage pour les riverains pour l'entretien des haies,
- jachère fleurie pour préserver la biodiversité,
- mise en place de mobilier urbain (Tables et bancs) accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite, toujours en lien avec la proximité de l'EHPAD,
- fruitiers,
- plantation de haies.

Le maire informe que dans le cadre des travaux d'aménagement du parc public Courbet, il y a lieu de déposer des dossiers de subventions pour financer une partie du projet.

Plan de financement

- 30% C@P25 : 4 986.78€
- 50% dispositif ENVI : 8 311.32€
- 20% autofinancement : 3 324.53€

Montant des travaux : 16 622.63€

Le conseil municipal autorise le maire à signer les marchés dans la limite de 20 000€ HT.

22 Voix pour 1 abstention

NOUVEAU !

Retrouvez l'ensemble des délibérations et la feuille municipale sur le site Levier.fr rubrique vie municipale onglet délibérations

Si vous souhaitez toujours recevoir la Feuille Municipale sous format papier, il est impératif de coller sur votre boîte aux lettres, le sticker « L'actualité municipale dans votre boîte ».



CANALISATIONS

La taxe d'assainissement est payée par les contribuables, alors pour contenir son augmentation qui sera inéluctable suite à la réalisation de la nouvelle station d'épuration, voici les bons gestes.

Pour rappel, les canalisations d'assainissement et la station d'épuration sont régulièrement bouchées par des déchets de type lingettes, serpillères, masques, protections hygiéniques... jetés dans les WC.

Le coût d'entretien pour déboucher les canalisations et la station se chiffre en milliers d'euros sans compter la pollution induite.

Nous avons besoin de votre aide pour préserver le matériel et limiter la hausse du coût de l'assainissement. Seul le papier toilette doit être jeté dans vos WC.

Merci aux bâtiments collectifs de mettre des affichettes dans ce sens dans les WC.

LA MARMITE SOLIDAIRE

a besoin de bocaux (genre confiture Bonne Maman), si vous en détenez, merci de les déposer chez Mme Martine BOLE au 10 rue du Stade à LEVIER.

DON DU SANG

Mercredi 28 septembre
de 16h à 19h
Salle des Fêtes
Sur rendez-vous

Dans le cadre de la « Semaine Tous Famille » organisée par le collectif Petite Enfance, rendez-vous

**Mercredi 28 septembre
de 14h30 à 15h30
à la bibliothèque de Levier**

pour une animation « Lecture en famille » avec la participation du Club de l'Amitié et de Madame BLENY.

Venez avec vos enfants, petits-enfants !

Maison de Santé

Reprise des activités :

➤ « **Atelier Parkinson** » :

ateliers de maintien d'autonomie pour les patients atteints de la maladie de Parkinson tous les lundis après-midi.

➤ **Séances d'activité physique adaptée**

Tous les vendredis de 11h30 à 12h30 pour les patients atteints d'une maladie chronique et/ou en ALD.

Reprise également des séances de gym adaptée avec l'association Siel Bleu pour les plus de 65 ans.



Arts du coin

Exposition de Bricolage, Peinture,
Sculpture, Broderie...

Salle des fêtes

SAMEDI 01 OCTOBRE 2022 de 14 h à 18 h

**DIMANCHE 02 OCTOBRE 2022 de 10 h à 12h30
et de 14 h à 18h00**

ENTREE GRATUITE

RECUP'PAPIER

au profit : - de la Ligue contre le Cancer
- de la Fondation LaSalle (Cameroun)

**Mardi 11 octobre 2022
à partir de 8 H**

Les journaux, pubs, catalogues et annuaires
devront être liés solidement
et déposés au bord de la route

Ne pas mettre dans des sacs !

**TOUTE MATIERE PLASTIQUE EST INTERDITE
(notamment les enveloppes à fenêtre)**

NOUVELLE RENCONTRE



Ouvert à
tous



Canicule, sécheresse
❖ Potager en dérouté
❖ Massif tristounet

❖ Vous avez des astuces, des trucs de jardinier,
venez partager avec d'autres jardiniers.

❖ Rendez-vous le
❖ Mardi 11 octobre 2022
❖ À 18 h

Ancienne ludothèque

Verre de l'amitié...



Organisé par la Municipalité de Levier.
Pour plus d'informations, vous pouvez nous contacter par téléphone au
06.23.64.48.97

LOTOS

Vendredi 14 octobre : loto familial
organisé par l'APEL de l'école Jeanne
d'Arc et du Collège St Joseph à 20H30 à
la salle des fêtes.

Dimanche 23 octobre : loto organisé
par l'association « Vivre à l'Hexagone » à
la salle socio-culturelle.

Dimanche 30 octobre : super loto
organisé par l'association « Des pas pour
Hugo » à 14H00 à la salle des fêtes.